Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Roche Papier Studio - Moncton Inc.	2019203	Le 12 juin 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Roche Papier Studio 2		(506) 830-7246
Adresse		
98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mireille Comeau	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
L'exploitant doit faire parvenir une preuve de conformité à l'inspectrice au sujet de la salle de bain extérieur. Renouvellement de 2022-2023 à été completer avec le renouvellement 2021-2022.

original signé par
Mireille Comeau — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 décembre 2022 — Date

original signé par
Brigitte LeBlanc — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 décembre 2022 — Date